

Compte rendu du conseil de parents du Mardi 13 mars 2018

En présence de Madame TOURTE, Adjointe à la Maire à la Petite Enfance, Madame HAGEGE, chargée de mission auprès de l'élue de la petite enfance, Madame TISAL, coordinatrice petite enfance du 10^e, Madame TAGUEMOUNT, référente famille sur le 8,9 et 10^e.

Monsieur DJAOUZI Directeur de la crèche Sainte Marthe et Madame BANAL directrice de la crèche du 64 bis Claude Vellefaux.

Les parents élus : Madame Clarisse BLANC, Madame Claire FOURNIER, Madame Aurore LEMARIE, Madame Aurélie GORLE ; Madame Pauline VESSELY, Madame Laure BERTHINIER, Madame Elise BERTHELIER, Madame Flavie CORBIN, Madame Nelly VAZ, Madame Karima KESSAL, Madame Erica MAGRIS, Madame Cosima CHABI DE PERETTI, Madame Jeanne-Marie DAMILLEVILLE, Madame Carolyn JEREMIASZ, Madame Kadija DIALLO.

Madame Tourte a rappelé aux parents élus comme le veut le règlement que l'ordre du jour de chaque conseil de parents doit lui parvenir 15 jours avant la date du prochain Conseil de parents.

En l'occurrence pour ce conseil du 13 mars aucun ordre du jour ne lui est parvenu.

1) **Regroupement d'été 2018** :

Le système change pour les réservations d'été à savoir qu'il y a 3 périodes de regroupements différents :

- Du 16/07 au 3/08 : crèche de regroupement
- Du 6/08 au 17/08 : crèche relais ouverte (sur des critères précis)
- Du 20/08 au 31/08 : ouverture d'autres crèches différentes de celles de la 1^{ère} période du regroupement. Ouverture partielle de plusieurs établissements.

La date butoir des réservations est le 6 avril 2018. Les parents qui ont réservé pourront annuler leur réservation jusqu'au 18 mai. Pour les parents qui ont actuellement un enfant dans la section des grands, le contrat d'accueil se termine le 31/08. A partir du 3 septembre toutes les crèches ré ouvrent normalement.

2) **Budget pour action** :

Rappel du contexte : L'idée provient d'une réalisation de la **crèche Delessert**, qui avait enregistré il y a 2 ans un CD des comptines chantées par les professionnelles aux enfants. Un papa motivé avait alors enregistré les comptines. Le CD avait été distribué gratuitement aux familles de la crèche.

La crèche Hauteville reprend l'initiative. Lors du dernier conseil des parents Madame Élise BERTHELIER (**crèche Hauteville**) avait confié à Madame TOURTE deux estimations de budget :

- Un premier budget de **277€** pour le pressage des CD
- Un second budget de **2180€** pour la maquette, l'enregistrement et le pressage des CD.

Estimation haute ne peut pas concerner qu'une seule crèche donc actuellement possibilité d'obtenir un budget de 200 € environ.

Compte tenu de cette enveloppe réduite, le projet CD serait envisagé uniquement sur la crèche Hauteville.

Madame Élise BERTHELIER propose de faire les enregistrements en plusieurs prises selon ses disponibilités ainsi que celles des professionnels (le)s de la petite enfance et de se charger du montage des comptines au format MP3 avant de l'envoyer au pressage. La version MP3 de ces enregistrements sera à disposition de toutes les crèches de l'arrondissement.

3) **La bourse aux vêtements** :

Rappel du contexte : Lors du dernier conseil des parents, Madame Élise BERTHELIER (**crèche Hauteville**) avait proposé l'idée d'une braderie de vêtements d'enfants et de matériel de puériculture. Cela permettrait aux parents de se rencontrer, d'avoir un temps d'échange, de parole. Elle cite l'exemple de la braderie réalisée à la crèche Maison Kangourou. Le principe: tout est gratuit et le surplus est envoyé à des pays en voie de développement.

Madame Élise BERTHELIER et Madame HAGEGE se sont rendues à la braderie organisée le 9 mars dernier à la crèche associative ARFOG La Fayette (190, rue La Fayette) et soulignent le succès de cette dernière. Une prochaine édition de ce troc de vêtements et de jouets est prévue en juin 2018 (à confirmer).

Madame TOURTE aimerait étudier avec Madame OLIVIER Directrice d' ARFOG La Fayette la possibilité d'étendre cette braderie au niveau du 10^e arrondissement en 2019.

4) **Élection de conseil de parents** :

Les prochaines élections auront lieu le 8 et le 9 octobre 2018 et le 18 octobre 2018 pour le conseil des Parents. Madame Tourte et Madame Hagège rappellent par ailleurs que les parents élus ont la possibilité de se réunir dans des salles de réunion de la Mairie s'ils le souhaitent. Les demandes de réservation de salle sont à transmettre à Mme Hagège.

5) **Couches PAMPERS** :

Madame Jeanne-Marie DAMILLEVILLE (crèche La Fayette) soulève la question des couches utilisées au sein des établissements suite à l'étude parue l'an passé dans **60 millions de consommateurs** et révélant la toxicité des couches de la marque **Pampers**.

Madame TOURTE indique que la question avait été soulevée l'an passé et qu'elle avait été aussitôt transmise aux services de la Ville de Paris, très soucieuse des questions de santé publique. Une contre-enquête avait alors été menée et les résultats de cette dernière démontraient des taux bien inférieurs à ceux mentionnés dans l'étude du magazine en question. Le marché des couches est renouvelé chaque année pour l'ensemble des établissements de la ville et est soumis à un cahier des charges extrêmement exigeant qui ne laisserait en aucun cas place au moindre doute quant à une possibilité de mise en danger des enfants.

La Ville de Paris est vigilante à la santé des enfants, les marchés passés sont très pointilleux sur le cahier des charges.

6) **Accompagnement des enfants face aux inégalités, difficultés sociales** :

Madame Jeanne-Marie DAMILLEVILLE (crèche La Fayette) soulève la question de la gestion des inégalités sociales dès le plus jeune âge. Que font les établissements pour palier à ces inégalités et pour stimuler davantage les enfants montrant des difficultés?

Madame TOURTE et Monsieur DJAOUZI rappellent l'égalité de traitement pour tous les enfants et ce dès leur entrée en crèche. Les mêmes activités et les mêmes attentions sont portées à l'ensemble des enfants par le personnel. Des psychologues, des psychomotriciens et des éducateurs de jeunes enfants) sont également là pour aider les professionnels (le)s de la petite enfance ainsi que les familles.

La proposition de faire intervenir des externes (par exemple, l'association « Parler bambin ») pour renforcer la stimulation des enfants et donner un appui supplémentaire aux professionnel(le)s n'est donc pas jugée nécessaire dans la mesure où les crèches disposent déjà de nombreuses personnes ressources qu'ils peuvent solliciter en cas de besoin.

Sont évoquées également les activités autour du livre et des contes en partenariat avec les bibliothèques, histoires (ex : Kamishibai) qui ont vocation à ouvrir les enfants à la culture.

Toutes les crèches ont un projet d'établissement et pédagogique proposant plusieurs activités diverses et variées permettant à chaque enfant en fonction de son âge d'évoluer en tenant compte de son rythme et de ses besoins. Et ainsi donner à chacun la possibilité de s'épanouir.

7) **Les journées pédagogiques :**

Depuis peu la responsable affiche à destination des familles le compte rendu du travail effectué en journée pédagogique (JP). Cela est très apprécié des familles.

Madame Tisal rappelle que ces journées pédagogiques sont importantes pour la formation des professionnels (le)s de la petite enfance et qu'elles permettent aux établissements de préparer au mieux leur programme annuel. Les journées pédagogiques ont lieu trois fois par an, et l'une d'entre elles est toujours consacrée aux gestes d'urgences. Une 4^e journée pédagogique a lieu tous les 3 ans et est consacrée aux risques professionnels.

8) **Formations du personnel :**

Les formations demandées par les professionnelles sont en lien avec le projet d'établissement. Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives. Beaucoup de moyens sont mis en place par la DFPE pour que le travail mis en œuvre soit à la fois qualitatif et quantitatif.

Les responsables et leurs adjointes ont accès à des séminaires avec Jean EPSTEIN sur les neurosciences notamment.

Certains établissements le 15 mars 2018 sont en JP et vont partir en conférence lors d'une JP. La Ville de Paris investit pour former ses professionnelles.

9) **Les grèves :**

Le point a déjà été abordé lors du conseil des parents du 30 janvier 2018. Toutefois, les éléments de réponse apportés n'ont pas répondu totalement aux questions de certains parents de la crèche Bichat.

Il est rappelé en séance que : Un certain niveau d'encadrement doit être respecté en période de grève jusqu'au matin même, les professionnels (le)s peuvent se déclarer gréviste. Il y a un devoir de réserve de la Direction quant aux raisons de la grève

Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande de certains parents qui posent la question d'une éventuelle demande de place dans les crèches associatives en cas de grève.

En revanche, comme déjà évoqué lors du précédent conseil des parents, une solution consiste à l'entraide entre les parents de la crèche.

A noter : préavis de grève déposé à l'échelle nationale le 22 mars 2018 sur les conditions de travail dans la fonction publique et la défense des services publics.

Dernier point : pour les parents désireux de connaître le(s) motif(s) de la grève, les informations sont disponibles sur les sites internet des syndicats (ajouter le mot clé nom du syndicat + « petite enfance » dans le moteur de recherche)

10) **Attribution des places en crèche :**

Madame Tourte explique qu'un travail est actuellement en cours sur la mise en place d'une cotation (= calcul d'un nombre de points pour chaque dossier en fonction d'un certain nombre de critères). Pour rappel, les critères sont accessibles sur le site de la mairie du 10^e. En cible, il est prévu que les places en crèche soient attribuées par rapport à cette cotation.

Madame Tourte indique que lors des commissions d'attribution sont présents : médecin de PMI, service social, coordinatrice, responsables de crèche. Toutes les demandes sont examinées.

La Mairie essaie d'être le moins injuste possible au regard des places disponibles. Il n'y a pas de passe-droit. Cela reste un exercice délicat dans le 10^e arrondissement les demandes excèdent très largement le nombre de places disponibles en crèche.

En réponse à la question posée, Madame Tourte répond que ce n'est pas parce que les 2 parents du foyer travaillent que c'est pénalisant pour le dossier. De la même manière, ce n'est pas un critère d'exclusion lorsqu'il n'y a qu'un seul parent en activité.

➤ **Formation aux gestes de 1^{er} secours**

Madame Hagège doit s'occuper de contacter la Croix Rouge très rapidement afin d'obtenir les tarifs de groupe.

➤ **Étude relative aux sur-chaussures**

Ce point est évoqué très rapidement et fait suite aux échanges du précédent conseil. Madame Tourte redit qu'elle ne désespère pas d'avoir un jour accès à l'étude relative à l'hygiène dans les crèches et plus spécifiquement au sujet des sur-chaussures.

➤ **Diagnostic sur la pollution des sols**

A aborder lors du prochain conseil des parents en mai.

Prochain conseil des parents élus : le jeudi 17 mai 2018 de 18h30 à 20h à la mairie du 10^e

Pour des raisons professionnelles, madame Dominique TOURTE, adjointe à la Maire chargée de la Petite Enfance, ne pourra pas présider le prochain conseil des Parents le jeudi 17 mai 2018.

Le prochain conseil des parents est reporté au mardi 15 mai 2018 à 18h30 à la mairie du 10^e